



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

karaté

Question écrite n° 107228

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le fait que le karaté ne soit toujours pas reconnu comme discipline olympique par le Comité international olympique (C.I.O.). Il souhaiterait savoir s'il est dans ses intentions d'assurer la promotion de ce sport au sein du C.I.O., compte tenu notamment des excellents résultats des sportifs français dans cette discipline.

Texte de la réponse

L'intégration d'une discipline au programme des jeux Olympiques relève d'un processus long et complexe dans lequel entrent en ligne de compte des considérations qui ne sont pas que d'ordre sportif. Un des principes actuels que le Comité international olympique (CIO) souhaite respecter est de ne pas ajouter au gigantisme des jeux en ne dépassant pas le nombre des athlètes (10 500), dans les disciplines qui sont présentes aux jeux Olympiques. Dans cette perspective, et au regard des réflexions conduites par le CIO, l'entrée d'une nouvelle discipline implique nécessairement le retrait d'une autre. C'est à ce stade de la négociation qu'il est important pour les différentes disciplines d'être représentées dans les plus hautes instances sportives du CIO, et de pouvoir faire valoir leurs arguments. Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative regrette que le karaté, comme le squash, le golf et le rugby à sept, n'aient pas été intégrés, le 8 juillet 2005 lors du 117e congrès du CIO, réuni à Singapour, au programme des Jeux Olympiques de 2012. Si les très bons résultats des sportifs français en karaté, mais également des autres disciplines candidates, n'ont pas été déterminants auprès des membres du CIO, ils contribuent au rayonnement international du sport français. Conscient que les seuls résultats sportifs ne suffisent pas à l'intégration d'une discipline au programme olympique, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative incite et soutient les candidatures des dirigeants français dans les instances internationales. Ainsi, à titre d'exemple, la fédération française de karaté a bénéficié, en 2006, d'une aide spécifique dans le cadre de sa représentation internationale. D'ailleurs, son président, M. Francis Didier, vient d'être élu au comité exécutif de la fédération internationale de karaté (WKF) lors de son dernier congrès qui s'est tenu le 11 octobre 2006, à Tampere, à l'occasion des 18es championnats du monde de karaté.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107228

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10767

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 13024